CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD
LE 14 JUIN 2021

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Gracefield, tenue le 14 juin 2021, à la salle du conseil, située au 3, rue de la Polyvalente, Gracefield, à 19 h 00.

Sont présents, les membres du conseil : Claude Gauthier, Alain Labelle, Mathieu Caron, Hugo Guénette, Bernard Duffy.

Est absente : La conseillère Katy Barbe

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire Réal Rochon.

Sont également présents, le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert et la Directrice générale adjointe et greffière adjointe, Madame Raymonde Tremblay.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 136-2016.

Sauf indication contraire dans les termes mêmes d'une résolution, l'expression, « adoptée à l'unanimité », présente dans le procès-verbal, doit s'entendre comme incluant le maire.

La Ville de Gracefield est maintenant située en zone jaune, (Pandémie Covie-19), dans le cas présent, un maximum de cinq (5) personnes est autorisé à participer à la séance du Conseil municipal à la salle du Conseil. Le respect de la distanciation actuellement en vigueur demeure.

2021-06-193 OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Mathieu Caron et résolu :

Que la présente séance soit ouverte, il est 19 h 00.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-194 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu d'adopter l'ordre du jour avec ses ajouts et ses reports :

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

2- LÉGISLATION

2-1 Adoption de l'ordre du jour
2-2 Adoption des procès-verbaux

- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2021

3- ADMINISTRATION

3-1 Adoption des comptes municipaux – Mai 2021
3-2 Engagement des dépenses – Juin 2021
3-3 Dépôt des activités de fonctionnement et d'investissements à des fins fiscales au 31 mai 2021
3-4 Demande d'appui à la municipalité de Low - Services Hôpital de Wakefield
3-5 Renouvellement d'adhésion Espace Muni 2021-2022
3-6 Association pulmonaire du Québec – Demande de don
3-7 Demande de destruction de documents
3-8 Marche du rein – Demande de don
3-9 École du Cœur-de-la-Gatineau – Sollicitation pour des bourses de mérite scolaire
3-10 Adhésion annuelle à Loisir Sport Outaouais 2021 - 2022
3-11 Fédération québécoise des municipalités – Résolution CA-2021-06-03/13 – Découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique
3-12 Trésorière par intérim et lettre d'entente patronale syndicale
3-13 Contestation d'un rapport CNESST
3-14 Abroger la résolution 2021-01-016 relative à la pandémie Covid-19
3-15 Offres de services pour le transfert de 7 propriétés à la Ville de Gracefield
3-16 Vente d'immeubles – Soumission 2021-06 – Suivi
3-17 Équipement téléphonique et Fournisseur de lignes téléphoniques **(reporté)**
3-18 Réparation de l'air climatisé au Centre récréatif et communautaire – Offre de services de Pothier Lévesque Réfrigération **(Ajout)**
3-19 Convention de règlement, transaction et quittance dans le dossier 600223-0121 – Employé 13-0001 et Ville de Gracefield **(Ajout)**
3-20 Médiation – Ministère du Travail **(Ajout)**
3-21 Table de développement social **(Ajout)**

4- AJOURNEMENT DE LA SÉANCE SI NÉCESSAIRE

5- URBANISME ET ENVIRONNEMENT

5-1 Offre de services ABC Structure Inc. – Dossier 78, rue St-Joseph, Gracefield (Québec)
5-2 Appel de candidatures – Préposé à l'urbanisme temporaire – Suivi de la résolution 2021-04-136
5-3 Enseignes Lac Heney – Association de la protection du bassin versant du Lac Heney
5-4 Offre de services arpenteur-géomètre Daniel Giroux de chez Alary St-Pierre et Durocher – 2, chemin du Lac-à-l'Île
5-5 Appel de candidatures – Inspecteur en bâtiment et en environnement ou inspecteur adjoint en bâtiment et environnement

6- TRANSPORT

6-1 Ratifier dépense pour l'achat de manteaux imperméables pour les employés du service des travaux publics auprès du fournisseur, Anatole Gagnon et Fils inc.
6-2 Ratifier dépense pour l'achat de ponceaux et accessoires pour travaux de voirie auprès du fournisseur, Centre de Rénovation Home Hardware à Val-des-Monts
6-3 Ratifier dépense pour l'achat de 8 roues pour le véhicule numéro 16 auprès du fournisseur Traction Gatineau
6-4 Ratifier dépense pour l'achat de casques, gants, bottes, attaches-chaînes pour le service des Travaux publics pour le cours sur l'abattage auprès du fournisseur Anatole Gagnon et Fils Inc.
6-5 Entreprise Ployard 2000 inc. – Autorisation de paiement de la facture 008843
6-6 Appel de candidatures – Aide mécanicien temporaire
6-7 Modification échelon employé 32-0065
6-8 Traverse de piéton entre le 66 St-Joseph et le 7 rue de la Polyvalente – Demande au Ministère des Transports du Québec
6-9 Modification de la boîte du camion numéro 15
6-10 Lettre d'entente entre la Ville de Gracefield et le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Gracefield **(Ajout)**

7- HYGIÈNE DU MILIEU

7-1 Ratifier la dépense autorisée auprès du fournisseur AESL Instrumentation inc. **(Ajout)**
7-2 CIMA + - Offre de services - Bassin d'aération **(Ajout)**

8- LOISIRS ET CULTURE

8-1 Pôle d'excellence en récréotourisme – Renouvellement du membership 2021-2022
8-2 Technologue pour la préparation d'un plan pour l'installation sanitaire à la descente du Lac à la Barbue **(reporté)**
8-3 Demande de prix pour une toilette sèche à la descente du Lac à la Barbue **(reporté)**
8-4 Approbation de l'entente de subvention et demande au Gouvernement du Québec l'autorisation de conclure l'entente avec le Gouvernement du Canada
8-5 Approbation des dépenses – Fête du Canada 2021
8-6 Enseignes de la Ville de Gracefield – Octroi de contrat
8-7 Festivités 2020 - 2021 – Report des contrats des festivités
8-8 Initiative canadienne pour des collectivités en santé – Demande de financement
8-9 Programme Plaisirs actifs - Demande de financement activités estivales
8-10 Affectation de crédit pour budget supplémentaire pour les aménagements floraux
8-11 Contrat de location entre la Ville de Gracefield et la Commission scolaire des Hauts-Bois de l'Outaouais – Camp de jour
8-12 Concours Ville Fleurie
8-13 Concours du Jardin dans ma Ville

9- SÉCURITÉ PUBLIQUE

9-1 Demande de Formation pour le Directeur du service incendie Michael Gainsford, pour obtenir un certificat de technicien en pyrotechnie et aide-artificier

9-2 Renouvellement du contrat de travail du Directeur du Service Incendie et responsable de l'application du Plan des mesures d'urgence **(reporté)**

10- RAPPORT DE COMITÉS

11- PÉRIODE DE QUESTIONS

12- CORRESPONDANCE

13- VARIA

14- LEVÉE DE LA SÉANCE

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-195 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 333 de la LCV, les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu :

Que le procès-verbal suivant soit adopté et que dispense de lecture soit faite, ce document ayant été expédié au préalable :

- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2021

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-196 ADOPTION DES COMPTES MUNICIPAUX / MAI 2021

CONSIDÉRANT QUE les comptes municipaux pour le mois de mai sont déposés :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu :

Que ce conseil décrète le paiement des dépenses d'administration courantes, approuve la liste des dépenses incompressibles déjà payées, le tout tel que déposée au comité des finances, pour un total de 600 005.48 $.

- Rapport des salaires nets : 100 442.25 $
- Liste sélective des chèques : chèques no. 26013 à 26039 pour un montant de 113 291.87 $ + (82.49 $ en circulation)

- Liste sélective des dépôts directs : dépôt no 613 à 648 pour un montant de 314 049.97 $
- Liste des prélèvements : no.1390 à 1429 pour un montant de 72 138.90 $

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-197 ENGAGEMENT DE DÉPENSES / JUIN 2021

CONSIDÉRANT les engagements de dépenses déposés par les différents départements pour le mois de juin 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis sont présentés sans les taxes applicables et transport, s'il y a lieu ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

Que les engagements de dépenses suivants soient acceptés **:**

Administration	195.97 $
Aqueduc et égouts	$
Sécurité publique	7 410.00 $
Transport	740.38 $
Urbanisme	$
Loisirs et bibliothèque	6 210.04 $

Que les listes d'engagements de dépenses fassent partie intégrante du procès-verbal sous la cote 2021-06-197.

Que le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, soit autorisé à signer toute entente jointe en annexe auxdits engagements de dépenses ou à signer tout document permettant de donner plein effet aux présentes.

La présente résolution autorise également le versement de dépôts lorsqu'ils sont inscrits sur les documents joints en annexe.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT DE RAPPORT :

Le dépôt des activités de fonctionnement et d'investissements à des fins fiscales incluant les engagements financiers pour l'exercice terminé le 31 mai 2021, est déposé pour information aux membres du conseil, pour la période du 1er mai 2021 au 31 mai 2021.

2021-06-198 DEMANDE D'APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE LOW – SERVICES DE L'HÔPITAL DE WAKEFIELD

CONSIDÉRANT la résolution reçue de la municipalité de Low 110-05-2021 demandant que les services soient maintenus à l'hôpital de Wakefield ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le maire Monsieur Réal Rochon et unanimement résolu :

Que le Conseil de la Ville de Gracefield, appuie la municipalité de Low, afin de demander au CISSSO de soumettre un plan au gouvernement du Québec que celui-ci prenne en considération que l'hôpital de Wakefield qui offre plus de services à leur population et que des planifications soient faites pour créer aussi plus de CHSLD pour la population vieillissante.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-199 RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION ESPACE MUNI 2021-2022

CONSIDÉRANT la nécessité de renouveler notre adhésion auprès d'Espace Muni 2021-2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu :

De procéder au renouvellement d'Espace Muni pour 2021-2022 et d'autoriser une dépense de 79.00 $, plus les taxes applicables.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-200 ASSOCIATION PULMONAIRE DU QUÉBEC – DEMANDE DE DON

CONSIDÉRANT la lettre reçue de l'association pulmonaire du Québec, sollicitant une demande de don dans le cadre de la Campagne pour la prévention de la maladie pulmonaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu :

Que le Conseil de la Ville de Gracefield accepte de donner un don à l'association pulmonaire du Québec, en autorisant une dépense de 100.00 $ à cette association.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-201 DEMANDE DE DESTRUCTION DE DOCUMENTS

CONSIDÉRANT la demande reçue de Madame Danielle Labelle, secrétaire pour la destruction de document selon le calendrier des délais de conservation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu :

D'accepter la demande de destruction de documents qui comprend la destruction de document pour Activités de loisirs pour les années 2015-2016-2017 et des livres de messages téléphoniques pour les années 2018-2019.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-202 MARCHE DU REIN – DEMANDE DE DON

CONSIDÉRANT la demande reçue de la fondation de la marche du rein ;

CONSIDÉRANT QUE cette fondation organise annuellement la Marche du Rein et que si la situation le permet cette rencontre aura lieu au Stationnement des Galeries de Maniwaki, le 12 septembre 2021, départ 10 h 00 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé par le conseiller Bernard Duffy et résolu :

Que le Conseil municipal peut inscrire un représentant de la Ville de Gracefield en tant que marcheur, coureur ou en équipe lors de cette journée du 12 septembre 2021.

Que le Conseil de la Ville de Gracefield accepte de donner un don à la Marche du rein, en autorisant un montant de 100.00 $.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-203 ÉCOLE DU CŒUR-DE-LA-GATINEAU – SOLLICITATION POUR DES BOURSES DE MÉRITE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT la demande reçue de la Directrice de l'École du Cœur-de-la-Gatineau Madame Josée Brisebois, pour des bourses de mérite scolaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu :

D'accorder deux bourses de mérite scolaire au montant de 250 $ chacune à des étudiants résidants dans la Ville de Gracefield.

De remettre ces bourses à des étudiants qui, dans la mesure du possible, poursuivront leurs études dans un des domaines suivants : administration, urbanisme, environnement, bureautique ou conduite de véhicules lourds.

La Ville exigera une preuve de la poursuite des études avant de remettre les bourses.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-204 ADHÉSION ANNUELLE À LOISIR SPORT OUTAOUAIS 2021-2022

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler notre adhésion à Loisir sport Outaouais pour la période du 1er avril 2021 au 31 mars 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE telle adhésion offre l'opportunité d'obtenir des subventions dudit organisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu :

De renouveler l'adhésion de la Ville de Gracefield à Loisir sport Outaouais pour un montant de 184,00 $ plus les taxes applicables, le tout pour la période du 1er avril 2021 au 31 mars 2022.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-205 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – RÉSOLUTION CA-2021-06-03/13 – DÉCOUVERTE DES RESTES DE 215 ENFANTS SUR LE SITE D'UN ANCIEN PENSIONNAT AUTOCHTONE À KAMLOOPS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

CONSIDÉRANT la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique ;

CONSIDÉRANT les mauvais traitements infligés aux autochtones dans les pensionnats partout au Canada décrits par de nombreux rapports de commission d'enquête ;

CONSIDÉRANT le devoir de tous les gouvernements, quel que soit le niveau, d'œuvrer à l'amélioration des relations et au bien-être de toutes les communautés ;

CONSIDÉRANT l'obligation des gouvernements, quel que soit le niveau, de faire la lumière sur notre histoire, d'assumer le devoir de mémoire et d'honorer les victimes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Gauthier, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

Que le Conseil de la Ville de Gracefield appuie la Fédération québécoise des municipalités.

QUE la FQM exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique.

QUE la FQM salue l'annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d'éventuels cas semblables au Québec.

QUE la FQM exprime sa solidarité avec les 11 nations autochtones du Québec et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l'épanouissement de tous les citoyens.

Que le Conseil de la Ville de Gracefield appuie la Fédération québécoise des municipalités.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-206 TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM – LETTRE D'ENTENTE PATRONALE SYNDICALE

CONSIDÉRANT QUE la personne occupant le poste de Trésorière est présentement en congé de maladie ;

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 13-0002 est intéressé à occuper le poste de Trésorière par intérim ;

CONSIDÉNRANT QUE l'employé a un droit de retour de lui permettre de retourner à son poste de travail, selon la convention collective présentement en vigueur ;

CONSIDÉRANT également la nécessité de dédommager l'employé numéro 13-0002 pour les tâches qu'elle a effectuées au cours des derniers mois en raison.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Mathieu Caron et résolu :

De nommer l'employé numéro13-0002 à titre de Trésorière par intérim pour une durée indéterminée pendant la durée du congé de maladie de l'employé numéro 13-0001.

De rémunérer l'employé numéro13-0002 pour ses nouvelles fonctions selon le salaire prévu sur un document mis en annexe aux présentes.

De maintenir le statu quo pour celle-ci quant aux conditions et avantages sociaux par rapport à ce qu'elle a actuellement dans la convention collective ;

De payer l’employé numéro 13-0002 un dédommagement équivalent à la différence entre son horaire de commis-comptable et le salaire horaire de la Trésorière en congé de maladie pour les heures consacrées à la trésorerie par celle-ci au cours des derniers mois, telles heures étant inscrites sur un document joint à la présente résolution.

D’autoriser la Direction générale à signer une lettre d’entente patronale-syndicale afin de permettre ledit paiement.

D’autoriser le Maire Monsieur Réal Rochon et le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer une lettre d’entente patronale syndicale avec les représentants syndicaux et l’employé numéro 13-0002

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité

2021-06-207 CONTESTATION D’UN RAPPORT CNESST

CONSIDÉRANT le rapport émis par la CNESST le 21 avril 2021 (RAP1344907) ;

CONSIDÉRANT la demande de révision administrative émise en notre nom par Deveau Avocats le 30 avril 2021 ;

CONSIDÉRANT la décision prise par la CNESST dans le contexte de ladite demande de révision le 4 juin 2021 qui fut reçue le 7 juin 2021 ;

CONSIDÉRANT l’insatisfaction et le désaccord de l’Employeur quant à la position prise par la CNESST dans l’ensemble de ce dossier ;

CONSIDÉRANT la recommandation obtenue de nos conseillers légaux en date du 9 juin 2021 ;

CONSIDÉRANT notre volonté de contester ladite décision ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance dudit document en comité plénier :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et unanimement résolu :

D’autoriser la direction générale à contester ladite décision devant le tribunal administratif du Travail, en contestant donc la décision prise par la CNESST en lien avec la demande I-4327601-001

De mandater la firme Deveau Avocats pour nous représenter dans le cadre de ladite contestation.

D’autoriser le directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-208 ABROGER LA RÉSOLUTION 2021-01-016 – RELATIVE À LA PANDÉMIE COVID-19

CONSIDÉRANT la résolution 2021-01-016, relative à la pandémie Covid-19 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu :

D'abroger la résolution 2021-01-016, adoptée lors de la séance ordinaire du 11 janvier 2021, relative à la pandémie Covid-19.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-209 OFFRES DE SERVICES POUR LE TRANSFERT DE 7 PROPRIÉTÉS À LA VILLE DE GRACEFIELD

CONSIDÉRANT les offres de services reçues de firme de notaires, pour le transfert de 7 propriétés appartenant à la Ville de Gracefield ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu :

De mandater le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert pour retenir les services de Hamel Brunet et Villemaire, Notaires S.E.N.C., selon la soumission datée du 10 juin 2021 au montant de 1 600.00 $ plus les taxes applicables et autres frais relatifs pour le transfert de 7 propriétés appartenant à la Ville de Gracefield, le tout selon les documents soumis par la Ville.

D'autoriser le Maire Monsieur Réal Rochon et le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert à signer l'acte notarié pour la vente de 7 propriétés.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-210 VENTE D'IMMEUBLES – SOUMISSION 2021-06 - SUIVI

CONSIDÉRANT la soumission 2021-06, pour la vente d'immeubles appartenant à la Ville de Gracefield ;

CONSIDÉRANT les offres reçues ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu :

Que le Conseil de la Ville de Gracefield accepte les offres reçues et de vendre lesdites propriétés sans garantie légale, comme suit :

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot CINQ MILLIONS QUATRE CENT NEUF MILLE TROIS CENT SOIXANTE-QUATORZE **(5 409 374)**, cadastre du Québec, circonscription foncière de GATINEAU, province de Québec, portant le matricule 3308-52-2637 et est situé au 35, chemin du Lac-des-Iles à Madame Danielle Labelle pour un montant de 500.00 $.

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot CINQ MILLIONS QUATRE CENT ONZE MILLE DEUX CENT TRENTE-CINQ **(5 411 235)**, cadastre du Québec, circonscription foncière de GATINEAU, province de Québec, portant le matricule 3607-75-8574 et est situé au 17, chemin Louis-Seize à Scott Reeves et Jayla Kirkey, au montant de 6 733.00 $.

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot CINQ MILLIONS QUATRE CENT NEUF MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-DOUZE **(5 409 692)**, cadastre du Québec, circonscription foncière de GATINEAU, province de Québec, portant le matricule 3201-26-8141 et est situé sur le chemin du Lac-aux-Cerises à Étienne Bouchard Côté pour un montant de 300.00 $.

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot CINQ MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE CENT TRENTE **(5 694 130)**, cadastre du Québec, circonscription foncière de GATINEAU, province de Québec, portant le matricule 4804-95-3347 et est situé sur le chemin du Lac Patry à Scott Reeves et Jayla Kirkey pour un montant de 10 177.00 $.

Que chaque acheteur assume les frais de transaction, les frais de notaire et les frais d'arpentage, s'il y a lieu.

D'autoriser le maire Monsieur Réal Rochon et le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer tous les documents relatifs à ces ventes.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

ÉQUIPEMENT TÉLÉPHONIQUE ET FOURNISSEUR DE LIGNES TÉLÉPHONIQUES

Reporté

2021-06-211 RÉPARATION DE L'AIR CLIMATISÉ AU CENTRE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE – OFFRE DE SERVICES DE POTHIER LÉVESQUE RÉFRIGÉRATION (AJOUT)

CONSIDÉRANT la demande effectuée auprès du fournisseur Pothier Lévesque Réfrigération pour vérifier l'état de l'air climatisé au Centre récréatif et communautaire ;

CONSIDÉRANT la facture reçue au montant de 278.50 $ plus les taxes applicables pour la vérification de la défectuosité de l'air climatisé ;

CONSIDÉRANT l'offre reçue du fournisseur Pothier Lévesque Réfrigération pour la réparation de l'air climatisé au Centre récréatif et communautaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Gauthier, appuyé par le conseiller Bernard Duffy et résolu :

D'autoriser le paiement de la facture 1955 datée du 9 juin 2021 au montant de 278.50 $ plus les taxes applicables auprès du fournisseur Pothier Lévesque Réfrigération pour vérifier la défectuosité de l'air climatisé.

De mandater le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, pour retenir les services de Pothier Lévesque Réfrigération pour la réparation de l'air climatisé au Centre récréatif et communautaire pour un montant de 746.90 $ plus les taxes applicables, le tout selon la soumission 1708, daté du 14 juin 2021.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-212 CONVENTION DE RÈGLEMENT, TRANSACTION ET QUITTANCE DANS LE DOSSIER 600223-0121 – EMPLOYÉ 13-0001 et VILLE DE GRACEFIELD

CONSIDÉRANT le dossier à la Cour 550-32-702194-215 ;

CONSIDÉRANT le projet d'entente convenu entre les parties et dont les élus ont eu copie en plénier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu : D'accepter le projet d'entente qui fut déposé en plénier.

D'autorise le maire Monsieur Réal Rochon et le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer tel projet d'entente hors cours en lien avec la Cour 550-32-702194-215.

D'autoriser le paiement de toute somme due en vertu de telle entente.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-213 MÉDIATION – MINISTÈRE DU TRAVAIL

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil et du syndicat, d'aller dans un processus de médiation ;

EN CONÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Mathieu Caron et résolu :

De mandater le Ministère du Travail pour agir à titre de médiateur entre la Ville de Gracefield et le syndicat des employés quant aux relations de travail et quant aux griefs.

D'autoriser la Direction générale à recourir aux services de la Firme Deveau pour nous épauler dans ce processus.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-214 TABLE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

CONSIDÉRANT la demande reçue de la part de la Table de développement social ;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil d'y consentir ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé par le conseiller Bernard Duffy et unanimement résolu :

D'autoriser la direction générale à fournir à la Table de développement social en plus de ce qui est prévu par une résolution antérieure, deux bureaux additionnels au 2e étage de notre immeuble situé au 30, rue Principale.

Il est également convenu que l'ensemble de l'occupation par la Table de développement sociale se fasse moyennant un loyer mensuel de 500.00 $ par mois, plus les taxes applicables, le cas échéant.

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE SI NÉCESSAIRE

Un temps d'arrêt est demandé par le maire Monsieur Réal Rochon et un contribuable s'explique sur la vente des terrains appartenant à la Ville.

2021-06-215 OFFRE DE SERVICES ABC STRUCTURE INC. – DOSSIER 78, RUE ST-JOSPEH, GRACEFIELD (QUÉBEC)

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue du fournisseur ABC Structure Inc. Ingénierie et Créativité pour l'inspection de la propriété située au 78, rue St-Joseph à Gracefield, lot 5 410 447 du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Gatineau ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

Que le Conseil de la Ville de Gracefield accepte l'offre de services reçue du fournisseur ABC Structure Inc. Ingénierie et Créativité pour effectuer une inspection dans le dossier du 78, rue St-Joseph, Gracefield pour un montant de 1 600.00 $ plus les taxes applicables.

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-216 APPEL DE CANDIDATURES – PRÉPOSÉ À L'URBANIMSE TEMPORAIRE – SUIVI DE LA RÉSOLUTION 2021-04-136

CONSIDÉRANT la résolution 2021-04-136 mandatant le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert pour procéder à un appel de candidatures pour un poste de préposé à l'urbanisme temporaire, affichage : Interne - Externe ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu :

De mandater le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, pour procéder à l'embauche de Madame Nathalie Lafrenière au poste de préposée à l'urbanisme temporaire pour une durée indéterminée pour le service de l'urbanisme de la Ville de Gracefield, selon l'échelon 1.

Il est de plus résolu que les conditions d'emploi sont celles édictées à la convention collective en vigueur.

Malgré ce qui est prévu ci-haut, il est expressément convenu que cette dernière termine ses fonctions de brigadière scolaire pour les derniers jours scolaires qui restent avant le 24 juin 2021, le tout demeurant rémunéré selon le taux horaire prévu à la convention collective.

De permettre au Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-217 ENSEIGNES LAC HENEY – ASSOCIATION DE LA PROTECTION DU BASSIN VERSANT DU LAC HENEY

CONSIDÉRANT QUE des enseignes seront installées sur les îles au Lac Heney ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gracefield, l'Association du Bassin versant du Lac Heney et la municipalité du Lac Sainte-Marie défrayeront chacune leur part pour les enseignes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Mathieu Caron et résolu :

Que les frais soient divisés à part égale, soit un montant de 70.00$ plus les taxes applicables, le cas échéant en référence au courriel du 2 juin 2021, le tout à titre de don à l'Association du Bassin versant du Lac Heney de la part de la Ville de Gracefield.

De permettre au Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-218 OFFRE DE SERVICES ARPENTEUR-GÉOMÈTRE DANIEL GIROUX DE CHEZ ALARY ST-PIERRE ET DUROCHER – 2, CHEMIN LAC-À-L'ÎLE

CONSIDÉRANT QUE nos conseillers légaux requièrent une expertise dans le cadre d'un dossier judiciaire impliquant l'immeuble du 2, chemin du Lac-à-l'Île ;

CONSIDÉRANT QUE cela est requis pour ladite procédure judiciaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu :

D'autoriser une dépense de 2 500,00 $, plus les taxes applicables, pour des services d'arpenteur auprès Alary St-Pierre et Durocher, le tout en lien avec la propriété située au 2, chemin du Lac-à-l'Île.

D'autoriser le directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-219 APPEL DE CANDIDATURES - INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT OU INSPECTEUR ADJOINT EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QU'il y a un manque d'effectif au service de l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT la nécessité de combler le poste sans plus attendre ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

De mandater le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, pour procéder à un appel de candidatures pour un poste permanent d'inspecteur en bâtiment et environnement ou inspecteur adjoint en bâtiment et environnement.

Cet appel de candidatures sera affiché 5 jours à l'interne selon la convention collective et si non comblé à l'interne sera affiché à l'externe.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-220 RATIFIER DÉPENSE POUR L'ACHAT DE MANTEAUX IMPERMÉABLES POUR LES EMPLOYÉS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS AUPRÈS DU FOURNISSEUR, ANATOLE GAGNON ET FILS INC.

CONSIDÉRANT l'achat de manteaux imperméables pour le service des travaux publics au montant de 1 959.50 $ plus les taxes applicables auprès du fournisseur Anatole Gagnon et Fils inc., le 28 avril 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Mathieu Caron et résolu :

De ratifier la dépense autorisée par le Directeur des travaux publics, Monsieur Jocelyn Nault, auprès du fournisseur Anatole Gagnon et Fils inc. pour l'achat de manteaux imperméables pour les employés du service des travaux publics, au montant de 1959.50 $ plus les taxes applicables.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-221 RATIFIER DÉPENSE POUR L'ACHAT DE PONCEAUX ET ACCESSOIRES POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE AUPRÈS DU FOURNISSEUR CENTRE DE RÉNOVATION HOME HARDWARE À VAL-DES-MONTS

CONSIDÉRANT la nécessité pour le service des Travaux publics pour procéder à l'achat de ponceaux et accessoires auprès du fournisseur Centre de Rénovation Home Hardware à Val-des-Monts, pour des travaux de voirie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Mathieu Caron et résolu :

De ratifier la dépense autorisée par le Directeur des Travaux publics, Monsieur Jocelyn Nault, auprès du fournisseur Centre de Rénovation Home Hardware à Val-des-Monts, pour l'achat de ponceaux et accessoires pour des travaux de voirie, au montant de 5 486.00 $, plus les taxes applicables et des frais de 50.00 $ plus les taxes applicables pour le transport ;

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-222 RATIFIER DÉPENSE POUR L'ACHAT DE 8 ROUES ACIER POUR LE VÉHICULE NUMÉRO 16 AUPRÈS DU FOURNISSEUR TRACTION GATINEAU

CONSIDÉRANT la nécessité pour le service des Travaux publics de procéder à l'achat de 8 roues acier pour le camion numéro 16 ;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense a été autorisée par le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

De ratifier la dépense autorisée par le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, auprès du fournisseur Traction Gatineau pour l'achat de 8 roues acier, au montant de 794.72 $ plus les taxes applicables, pour le camion numéro 16 pour le service des Travaux publics.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-223 RATIFIER DÉPENSE POUR L'ACHAT DE CASQUES, BOTTES, ATTACHES-CHAÎNES POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS POUR LE COURS SUR L'ABATTAGE AUPRÈS DU FOURNISSEUR ANATOLE GAGNON ET FILS

CONSIDÉRANT la nécessité pour le service des Travaux publics pour procéder à l'achat d'équipement pour les nouveaux journaliers pour le cours sur l'abattage ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Gauthier, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

De ratifier la dépense effectuée par le Directeur des Travaux publics, Monsieur Jocelyn Nault, pour l'achat de 2 attaches-chaînes, 2 casques, 5 paires de gants et 4 paires de bottes auprès du fournisseur Anatole Gagnon et fils inc.au montant total de 1090.00 $, plus les taxes applicables.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-224 ENTREPRISE PLOYARD 2000 INC. – AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE 008843

CONSIDÉRANT la résolution 2021-04-162 octroyant un contrat à l'entreprise Ployard 2000 inc. pour la réparation des glissières de sécurité ;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires ont été effectués, sous la supervision du Directeur des Travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

D'autoriser le paiement de la facture 008843 auprès de l'entreprise Ployard 2000 inc. au montant de 2 299.50 $ plus les taxes applicables pour des travaux supplémentaires en rapport avec la résolution 2021-04-162.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-225 APPEL DE CANDIDATURES – AIDE MÉCANICIEN TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT la nécessité de combler le poste de mécanicien temporaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé par le conseiller Bernard Duffy et résolu :

De mandater le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, pour procéder à un appel de candidatures pour un poste d'aide mécanicien temporaire.

Cet appel de candidatures sera affiché 5 jours à l'interne selon la convention collective et si non comblé à l'interne sera affiché à l'externe.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-226 MODIFICATION ÉCHELON EMPLOYÉ 32-0065

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 32-0065 a été engagé à titre de mécanicien en vertu de la résolution 2021-04-157 ;

CONSIDÉRANT la demande verbale effectuée par ledit employé à l'effet d'être mieux rémunéré ;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil d'acquiescer à la demande dudit employé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé par le conseiller Bernard Duffy et résolu :

Que ledit employé numéro 32-0065 soit désormais rémunéré comme étant mécanicien, échelon 4 ledit changement prenant effet en date d'aujourd'hui, le 14 juin 2021.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-227 TRAVERSE DE PIÉTON ENTRE LE 66 ST-JOSPEH ET LE 7 RUE DE LA POLYVALENTE – DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la MRC Vallée-de-la-Gatineau vient de bâtir l'édifice du 66, rue St-Joseph à Gracefield ;

CONSIDÉRANT QUE ce lieu doit servir pour différentes activités dont des marchés agricoles ;

CONSIDÉRANT QUE le stationnement de la MRC Vallée-de-la-Gatineau situé au 7, rue de la Polyvalente à Gracefield doit servir de stationnement pour les personnes qui veulent accéder à ce marché agricole ;

CONSIDÉRANT la traverse actuelle de piétons qui existe entre ces deux adresses sur la Route 105 ;

CONSIDÉRANT QUE la Route 105 est une route très achalandée ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer un passage de piéton qui soit sécuritaire pour tous, particulièrement tenant compte de l'achalandage accru que les marchés agricoles va apporter ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

De demander officiellement au Ministère des Transports du Québec de refaire les lignes de peintures jaunes signalant la présence de ladite traverse de piéton.

De demander officiellement au Ministère des Transports du Québec d'installer, à l'endroit de ladite traverse de piéton, au milieu de la chaussée, une pancarte signalant ledit passage de piéton et mentionnant qu'une amende sera donnée en cas de non-respect de la nécessité de s'arrêter en cas du passage d'un piéton.

D'autoriser le directeur général ou le maire à signer une lettre en ce sens et à faire les représentations nécessaires auprès du Ministère des Transports du Québec.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-228 MODIFICATION DE LA BOÎTE DU CAMION NUMÉRO 15

CONSIDÉRANT le véhicule numéro 15 acheté en 2020 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de le modifier pour pouvoir passer aisément de la sableuse à la boîte dompeuse ;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur des Travaux publics s'est entendu avec le vendeur pour se diviser en deux la facture des travaux requis ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu :

D'autoriser le paiement de la facture 129541 à Hubert Auto au montant de 2 242,01 $ (taxes incluses) pour des travaux effectués sur le véhicule numéro 15 (ajout de pattes de sécurité et modification au filage du véhicule).

De demander au vendeur de livrer la boîte d'hiver au garage municipal et de retenir le paiement prévu à la présente résolution jusqu'à ladite livraison.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-229 LETTRE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE GRACEFIELD ET LE SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DE LA VILLE DE GRACEFIELD (Ajout)

CONSIDÉRANT le projet d'entente avec le syndicat dont les élus ont eu copie en comité plénier ;

CONSIDÉRANT la volonté des élus d'adopter un horaire d'été pour les cols bleus pour l'année 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu :

D'adopter l'horaire d'été tel que déposé en comité plénier pour les cols bleus.

Que l'horaire pour les cols blancs suivra après négociation avec la Direction générale.

D'autoriser le Maire, Monsieur Réal Rochon et le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer une lettre d'entente avec le syndicat pour donner plein effet à la présente résolution.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-230 RATIFIER LA DÉPENSE AUTORISÉE AUPRÈS DU FOURNISSUER AESL INSTRUMENTATION INC.

CONSIDÉRANT QUE des travaux ont été effectués en urgence à l'aqueduc ;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de AESL instrumentation inc., le 25 mai 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu :

De ratifier la dépense autorisée par le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, pour les travaux d'urgence à l'aqueduc pour un montant de 3 091.00 $ plus les taxes applicables, selon la soumission numéro 2021-12675, datée du 25 mai 2021.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-231 CIMA+ OFFRE DE SERVICES – BASSINS D'AÉRATION

CONSIDÉRANT la nécessité de vidanger les bassins d'aération et d'ajouter un dégrilleur ;

CONSIDÉRANT la nécessité dans ce contexte d'avoir des services en génie civil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu :

De mandater CIMA+ pour s'occuper de la vidange les bassins d'aération et d'ajouter un dégrilleur, pour la conception des plans et devis pour la surveillance des travaux, le tout selon l'offre de services en date du 14 juin 2021 et selon le taux qui y est mentionné, pour un budget maximal de 6 000.00 $

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer tout document pouvant donner plein effet à la présente résolution.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-232 PÔLE D'EXCELLENCE EN RÉCRÉOTOURISME – RENOUVELLEMENT DU MEMBERSHIP 2021-2022

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de renouveler notre membership au Pôle d'excellence en récréotourisme de l'Outaouais ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé par le conseiller Bernard Duffy et résolu :

De renouveler notre membership 2021-2022 auprès du Pôle d'excellence en récréotourisme de l'Outaouais, le tout au montant de 200,00 $, plus les taxes applicables.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

TECHNOLOGUE POUR LA PRÉPARATION D'UN PLAN POUR L'INSTALLATION SANITAIRE À LA DESCENTE DU LAC À LA BARBUE

Reporté

DEMANDE DE PRIX POUR UNE TOILETTE SÈCHE À LA DESCENTE DU LAC À LA BARBUE

Reporté

2021-06-233 APPROBATION DE L'ENTENTE DE SUBVENTION ET DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC L'AUTORISATION DE CONCLURE L'ENTENTE DE SUBVENTION AVEC LE GOUVERNEMENT DU CANADA

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gracefield a reçu une subvention au montant de 4 500 $ pour les activités de la Saint-Jean-Baptiste et la Fête du Canada 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu ;

Que le Conseil de la Ville de Gracefield approuve l'entente de subvention pour Canada en fête et demande au gouvernement du Québec l'autorisation de conclure l'entente avec le gouvernement du Canada.

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer tous les documents relatifs à cette entente.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-234 APPROBATION DES DÉPENSES – FÊTE DU CANADA 2021

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gracefield a reçu une subvention de 4 500 $ dans le cadre du programme de Patrimoine Canada, volet Canada en fête ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gracefield désire offrir des activités pour le 24 juin 2021 et le 1 juillet 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé par le conseiller Mathieu Caron et résolu :

D'accepter les dépenses au poste budgétaire # 02 70110 499 pour la Fête de la St-Jean Baptiste et la Fête du Canada et d'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer les contrats avec les fournisseurs suivants ;

- Les productions Prestigo Inc : 2 500 $ plus les taxes applicables pour le spectacle virtuel du 24 juin 2021.
- Les productions Prestigo Inc : 2 500 $ plus les taxes applicables pour le spectacle virtuel du 1 juillet 2021.
- Glitch Inc : 5 300 $ plus les taxes applicables pour le spectacle de pyrotechnie du 24 juin 2021.
- Glitch Inc : 5 300 $ plus les taxes applicables pour le spectacle de pyrotechnie du 1 juillet 2021.
- D'autoriser la Direction générale à payer à l'avance sans plus attendre le coût des feux d'artifices (sans les frais de l'artificier)

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-235 ENSEIGNES DE LA VILLE DE GRACEFIELD – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gracefield a reçu une soumission de l'entreprise M & M Design pour le remplacement de 7 enseignes appartenant à la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire remplacer ses enseignes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu :

D'accepter la soumission au montant de 6 800.00 $ plus les taxes applicables auprès du fournisseur M & M Design, le tout selon la soumission du 1 juin 2021 pour remplacer les enseignes suivantes et que cette dépense soit imputée au poste budgétaire numéro 02 62900 998 ;

- Entrées sud et nord de la Ville (2 enseignes)
- Bureau de l'hôtel de Ville (3 enseignes)
- Parc des loisirs secteur Gracefield (1 enseigne)
- Espace vert au rond-point (1 enseigne)

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-236 FESTIVITÉS 2020-2021 – REPORT DES CONTRAT DES FESTIVITÉS

CONSIDÉRANT QUE la situation de la COVID-19 a entrainé l'annulation de toutes les festivités en 2020 et en 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gracefield a des contrats de signés avec différents producteurs et des dépôts payés ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de déconfinement a été présenté par le gouvernement du Québec et que le Festival d'été 2022 pourra avoir lieu, à moins d'avis contraire ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a plusieurs billets de vendus pour le spectacle de Patrick Normand et de Stéphanie St-Jean ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

Que le Conseil de la Ville de Gracefield reporte, les spectacles de Patrick Normand, Stéphanie St-Jean, des Somnifères et la location du Chapiteau Labelle Tents inc. pour la programmation du Festival d'été 2022. Advenant le cas, où les artistes ne sont pas libres dans les dates demandées par la Ville de Gracefield, celle-ci verra à se faire rembourser les dépôts émis aux producteurs et de débuter le remboursement des billets vendus.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-237 INITIATIVE CANADIENNE POUR DES COLLECTIVITÉS EN SANTÉ – DEMANDE DE FINANCEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Fondation communautaire de Canada (FCC), octroi du Financement dans le cadre du Programme Initiative Canadienne pour des collectivités en santé ;

CONSIDÉRANT QUE le montant minimum pour les projets est de 5 000 $ et le montant de financement maximum par projet est de 250 000 $;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gracefield souhaite offrir gratuitement aux personnes qui le désirent une formation sur l'utilisation des données ouvertes, des plateformes en ligne et des outils informatiques ;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser ce projet la Ville doit s'équiper d'équipement qui servira à offrir cette formation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu :

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à déposer une demande de financement dans le cadre dudit programme et de signer tous les documents relatifs à la demande de financement d'Initiative Canadienne pour des collectivités en santé.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-238 PROGRAMME PLAISIRS ACTIFS – DEMANDE DE FINANCEMENT ACTIVITÉS ESTIVALES

CONSIDÉRANT QUE Kino Québec, octroi du Financement avec le Programme Plaisirs actifs et que le soutien financier peut correspondre à 100 % des dépenses admissibles jusqu'à un montant maximal de 5 000 $;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gracefield souhaite diversifier leur offre en matière d'activités physique et organiser une journée plein air gratuite, qui consistera à faire la descente de la rivière Picanoc en kayak et/ou en canot.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu :

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à déposer une demande de financement dans le cadre du dit programme Plaisirs actifs pour une demande de financement pour des activités pour la période estivale.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-239 AFFECTATION DE CRÉDIT POUR BUDGET SUPPLÉMENTAIRE POUR LES AMÉNAGEMENTS FLORAUX

CONSIDÉRANT la nécessité de changer la plupart des panneaux identifiant les lieux municipaux de la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE le poste budgétaire consacré à l'embellissement manque actuellement de fonds et qu'il y a lieu de faire un transfert budgétaire pour être en mesure de répondre aux besoins de l'année 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu :

De procéder à un transfert budgétaire pour l'embellissement à différents endroits sur le Territoire de la Ville de Gracefield.

D'affecter un montant de 3 000.00 $ en provenance du compte 70 110610 qui sera imputé au poste 02 62900 998 ;

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer tout document relatif pouvant donner plein effet à la présente résolution.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-240 CONTRAT DE LOCATION ENTRE LA VILLE DE GRACEFIELD ET LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTS-BOIS DE L'OUTAOUAIS – CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gracefield utilisera le gymnase de l'École primaire et secondaire Sacré-Cœur de Gracefield pour la tenue du Camp de jour 2021, lequel se tiendra du 5 juillet 2021 au 13 août 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire offre gratuitement le local, mais que les frais de conciergerie doivent être assumés par la Ville de Gracefield ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé par le conseiller Mathieu Caron et résolu :

Que le Conseil de la Ville de Gracefield autorise la dépense pour les frais de conciergerie auprès de la Commission Scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, le tout au montant de 1 500,00 $ plus les taxes applicables, pour la tenue du Camp de jour 2021 pour la période du 5 juillet 2021 au 13 août 2021.

D'autoriser le directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Il est aussi résolu que la totalité de la dépense soit imputée au compte numéro 02 70150 494 – Camp de jour et soccer.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-241 CONCOURS VILLE FLEURIE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gracefield est membre des Fleurons du Québec et qu'elle souhaite faire participer les citoyens, les commerçants et les institutions à l'embellissement sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gracefield sera évaluée par le comité des Fleurons du Québec au mois d'août 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu :

D'autoriser la tenue du concours Ville Fleurie sur le territoire de la Ville de Gracefield.

D'autoriser l'achat de trois (3) certificats cadeaux d'une valeur total de 225.00 $ chez différents commerçants pour récompenser les participants et la dépense sera imputée au compte numéro 02 60900 998.

Le maire, Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-242 CONCOURS DU JARDIN DANS MA VILLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gracefield est membre des Fleurons du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les Fleurons du Québec lance un concours pour gagner l'aménagement horticole d'une valeur de 15 000 $;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gracefield souhaite soumettre un projet de jardin communautaire au coin de la rue Principale et de la rue du Pont (arbres fruitiers et plantes potagères) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Gauthier, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

D'autoriser l'inscription de la Ville de Gracefield au concours – Du Jardin dans ma Ville.

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer tout document pouvant donner plein effet à la présente résolution.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-243 DEMANDE DE FORMATION POUR LE DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE MICHAEL GAINSFORD POUR OBTENIR UN CERTIFICAT DE TECHNICIEN EN PYROTECHNIE ET AIDE-ARTIFICIER

CONSIDÉRANT QUE le Directeur du Service incendie, Michael Gainsford, est intéressé à suivre une formation afin d'obtenir un certificat de technicien en pyrotechnie et aide-artificier ;

CONSIDÉRANT QUE des formations auront lieu le 14 juillet 2021 et le 18 août 2021, à distance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

De permettre au Directeur du Service incendie, Michael Gainsford, à suivre la formation afin qu'il obtienne un certificat de technicien en pyrotechnie et aide-artificier, le tout pour un montant de 150.00 $ pour la formation, 102.00 $ pour l'obtention du certificat de technicien en pyrotechnie et de 43.00 $ pour le permis général d'explosif.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Le conseiller Hugo Guénette s'est retiré des délibérations pour le traitement de cette résolution 20h32 et a repris son siège à 20h36 après le traitement de cette résolution.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE ET RESPONSABLE DE L'APPLICATION DU PLAN DES MESURES D'URGENCE

Reporté

RAPPORT DES COMITÉS

Comité activités de loisirs et bibliothèque

Comité Urbanisme et Office municipal de l'Habitation

Comité Logement en santé et R.I.A.M

Comité des Travaux publics

Comité du Service Incendie

Comité de Finances et du personnel

PÉRIODE DE QUESTIONS

Note au procès-verbal :

Aucune question n'est posée par le public pour la séance de ce soir.

CORRESPONDANCE DE JUIN 2021

La correspondance du 26 mai 2021 au 7 juin 2021 est déposée.

1 Espace muni 2021 – Invitation officielle - assemblée générale
2 Camps QC - Mesures COVID-19
3 UMQ - Mérite Ovation municipale
4 URLSO - Pour vos camps de jours
5 OPHQ - 25e édition de la semaine québécoise des personnes handicapées
6 JMJtech - Remorque pédagogique
7 Député fédéral du Pontiac - Communiqué de presse
8 Analyste de site web - Monika Nelson
9 CAG - Appel d'offres 21-0107
10 CAG - Appel d'offres 21-0101
11 Emplois spécialisés - 21 sites d'emploi
12 MSSS - Municipalité amie des aînés
13 CAG - Appel d'offres 21-0102
14 SOPFEU - Les restrictions émises
15 MUTUELLE MMQ - Info plani-conseil
16 SARP - La loi 69 sur le patrimoine
17 MTQ - O-017 Inspection des structures

18 SHQ - Programmation 2021 - 2022 RénoRégion
19 Fête nationale - Différents forfaits tarifaires disponibles
20 Infographie et médias sociaux - Panneau numérique
21 GROUPE ABS - Contrôle des vibrations
22 MAMH - Sollicite un sondage
23 CPTAQ - Implantation d'une 2e résidence sur une aire de droit acquis
24 CRSBPO - Bilan 2020-2021
25 UMQ - As-tu pensé à te présenter

VARIA

2021-06-244 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le maire Monsieur Réal Rochon et résolu :

De lever la présente séance à 20 h 40.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Le maire	Le directeur général et greffier
_____	_____
Réal Rochon	Sylvain Hubert, notaire

<u>Approbation du procès-verbal :</u>

Je, Réal Rochon, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général et greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et Villes.*

_____
Réal Rochon
Maire